



Rwanda : le pari de l'échec

Françoise Bouchet-Saulnier

Tribune parue dans Le Monde le 12 octobre 1994

Document en provenance du site internet de Médecins Sans Frontières

<http://www.msf.fr>

Tous droits de reproduction et/ou de diffusion, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur et/ou de Médecins Sans Frontières et/ou de la publication d'origine. Toute mise en réseau, même partielle, interdite.

Rwanda : Le pari de l'échec

Tribune publiée dans Le Monde du 12 octobre 1994

Dans l'affaire rwandaise, l'ONU, loin de se donner les moyens d'établir la vérité sur le génocide, accepte de véhiculer des rumeurs. C'est ce que tend à prouver l'épisode récent de l'opportuniste rapport sur des massacres de Hutus par le nouveau pouvoir de Kigali établi par un consultant extérieur.

Au Rwanda, depuis avril, l'ONU a fait le pari de l'échec et le choix du mensonge. Depuis des mois, malgré un discours rassurant sur la lutte contre l'impunité, la grande machine onusienne multiplie les procédures pour établir la vérité tout en refusant tout moyen de travail à ses différents départements. Alors que la branche humanitaire et militaire des Nations unies a été capable de déployer sur cette crise plus de cinq mille personnes avec armes et bagages, l'activité « droits de l'homme » de l'ONU peut être prise en flagrant délit d'abus de confiance et d'imposture. Un seul représentant basé à Kigali, sans budget, sans voiture, sans radio, a servi pendant quatre mois de caution aux discours officiels. Sa démission est tout à son honneur.

La lenteur des Etats à financer cette activité ne doit pas masquer que cet échec est dû avant tout à des luttes de pouvoir internes à l'ONU. La trilogie du pouvoir onusien – secrétariat général, Assemblée générale et Conseil de sécurité –, avec le jeu particulier des pays membres permanents et des institutions spécialisées, paralyse les actions. Mieux que tous les débats sur la réorganisation du système des Nations unies, le Rwanda a été pour ces organismes un lieu d'exercice.

Etablir la vérité

Le rapporteur spécial pour les droits de l'homme au Rwanda et les cent quarante-cinq observateurs qui devaient être déployés – et qui ne sont jamais arrivés – dépendent de la commission des droits de l'homme. Le groupe d'experts chargé d'enquêter sur le génocide dépend du Conseil de sécurité. La mission générale d'assistance au Rwanda est rattachée au secrétaire général. Le haut-commissaire pour les droits de l'homme a été nommé par l'Assemblée générale et le Haut-Commissariat aux réfugiés se partage avec d'autres agences de l'ONU la protection des réfugiés et des déplacés...

Alors que le Conseil de sécurité allait voter une résolution demandant la création immédiate d'un tribunal international, le secrétariat international et le HCR ont fait, sur la base du rapport d'un consultant extérieur, des révélations fracassantes sur des massacres de Hutus par le Front patriotique rwandais. L'effet immédiat a été d'éviter la décision du Conseil de sécurité et de tester sur l'opinion publique et sur la classe politique la notion de génocide réciproque !

Depuis, les experts indépendants de l'ONU ont reconnu l'existence du génocide. Mais il est temps de questionner les méthodes. En se cachant derrière un consultant pour faire le travail de ses enquêteurs et observateurs, ce qui lui permet de renvoyer Hutus et Tutsis dos à dos, l'ONU accepte de véhiculer des rumeurs sans se donner les moyens de faire son devoir : établir la vérité.

Françoise Bouchet-Saulnier